

Toiles @ penser

Cahiers d'éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

***Vous avez dit Justice ?
Violence et fantasmes du système pénal***

La violence de l'État

Libres propos de Geoffroy DE LAGASNERIE

Dossier n° 2017 - 009

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)

Robert HAMAIDE, Georges VAN HOUT

Comité exécutif

Jacques CELS, Chemsî CHEREF-KHAN, Paul DANBLON, André DEJAEGERE,
Anne-Marie GERITZEN, Jacques Ch. LEMAIRE

Rubriques

Publications – Radio – Télévision

Publications – Abonnements

Christiane LOIR

02 650 35 90 – christiane.loir@ulb.ac.be

Secrétariat

Fabienne VERMEYLEN

02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale

Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :

IBAN : BE46 0000 0476 6336

de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 30 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorerez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

<http://lapenseeetleshommes.be>

**Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2017
seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :**

n° 105 – *Islams, islamismes et franc-maçonneries*

n° 106 – *Laïcité : une mouvance plurielle*

n° 107 – *De l'indignation à l'action*

n° 108 – *Francs-Parlers 2017*

Vous avez dit Justice ? Violence et fantasmes du système pénal¹

La violence de l'État

Libre propos de Geoffroy DE LAGASNERIE

Sur une période de quatre ans, Geoffroy de Lagasnerie a assisté à une quarantaine de procès d'assises et développé une analyse troublante de la violence de l'État, des aveuglements de la justice pénale et de la répression que permet l'État pénal.

Dans son fonctionnement régulier, l'État est-il violent ?

Lorsque l'on fait une réflexion, comme ce fut le cas de Geoffroy de Lagasnerie, sur les procès d'assise, c'est-à-dire les procès de crime passible de plus de dix ans de prison, on a tendance à analyser la question de la justice comme étant une réflexion sur la déviance, ou sur les torts de la criminalité ou sur l'extralégalité, etc. On a tendance, souvent, à faire une théorie de la justice qui est en rapport avec la théorie des inégalismes. Geoffroy de Lagasnerie a plutôt essayé de faire une théorie du sujet politique – que nous sommes tous –, et du rapport que l'on entretient avec la question de l'État. Qu'est-ce que c'est qu'*appartenir à un État* ? Qu'est-ce que c'est qu'être construit comme un *sujet de droit par l'État* ? Et il a essayé d'utiliser la scène du tribunal comme une scène qui révèle ce que c'est que d'être un sujet de droit et il a essayé de dégager, à ce moment, l'ensemble des opérations de pouvoir, de violence, de dépossession qui sont à l'œuvre dans l'appartenance à l'État.

¹ D'après une conférence organisée par le *Cercle du Libre examen* le 15 février 2017.

Classiquement, dans les théories politiques contemporaines, il y a une catégorie utilisée fréquemment : c'est la théorie de la dépossession dans laquelle on va concentrer le regard sur ceux qui sont exclus d'appartenance à l'État. On va donc analyser les réfugiés, les sans-papiers, les gens discriminés, d'un point de vue de la citoyenneté. Et régulièrement, on en vient à construire l'appartenance à l'État, à la citoyenneté, au sujet de droit comme étant la référence positive dans laquelle il faudrait faire entrer un certain nombre de gens. On en vient à poser la citoyenneté, et l'appartenance à l'État, à la démocratie, comme étant le lieu non critique à partir duquel on opère une critique des opérations de possession, d'exclusion, de relégation, des frontières, du racisme d'État, etc. Il est important de le faire, mais il est également important, en démarche critique en général, d'interroger ce que l'on voit comme positif, c'est-à-dire de mettre en question la négativité du positif et pas la négativité du négatif. Comme par exemple, qu'y a-t-il comme violence lorsque l'État fonctionne bien ?

Lorsque l'on est citoyen, que l'on est bien traité par l'État, lorsque les lois sont démocratiques, etc., qu'y a-t-il de violent et qu'y a-t-il comme opérations critiquables dans ce genre de scènes de pouvoir et comment, à partir de ce moment, devons-nous réengager une théorie critique et une théorie émancipatrice ?

Geoffroy de Lagasnerie a développé une réflexion sur les catégories de violence et sur la violence de l'État et la violence que l'on subit en tant que membre de l'État. Après avoir assisté à plusieurs procès, durant une période de quatre ans, il s'est rendu compte qu'il ne voyait pas ces scènes comme très violentes, mais plutôt comme des scènes assez ennuyeuses. Il n'avait pas conscience de la quantité de violence qui se dégageait d'un procès.

Qu'est-ce qu'un procès ?

C'est quand quelqu'un qui a été attrapé dans sa vie par la police. C'est quand quelqu'un qui marchait dans la rue, qui était chez lui et, des gens sont entrés, l'ont attrapé, l'ont mis dans une cage – ce que l'on appelle une prison –, ou dans un commissariat, l'ont séquestré, l'ont empêché de partir. Ensuite, ils le font comparaître, l'obligent à parler, lui disent qu'ils le jugent, qu'il est coupable, qu'il leur appartient et l'envoient ensuite dix ans en prison pour un acte jugé illégal.

La scène du tribunal est une scène d'une extrême violence. C'est une scène où l'État se donne le droit d'enfermer quelqu'un, de le voler, de le séquestrer, de l'agresser, de lui faire du mal dans son corps, dans ses biens,

dans ses relations sociales, dans ses amours, etc. Et pourtant, on ne voit pas cette violence, car on a du mal à percevoir la quantité de violence qui est à l'œuvre dans l'État.

Ce sur quoi il faut réfléchir, c'est sur l'ensemble des opérations qui nous cache la vérité objective de la violence de l'État, c'est-à-dire les théories, les pratiques, les discours, les catégories de pensées qui en viennent à nous faire croire que l'État n'est pas violent quand il exerce une violence sur nous.

La question du vocabulaire est primordiale. On emploie des mots différents lorsque l'on parle de l'État ou lorsque l'on parle des actions privées des individus. Par exemple, on ne dira pas que l'État séquestre quelqu'un, mais qu'il emprisonne ; on ne dira pas que l'État vole, mais qu'il prélève des impôts ou qu'il impose une amende ; on ne dira pas que l'État enlève des gens, mais qu'il les arrête. Ces opérations permettent de rendre l'État moins violent et de ne pas avoir conscience de la vérité objective de la violence que l'État exerce sur l'ensemble des individus.

Geoffroy de Lagasnerie pense que le rôle de la sociologie, quand elle dit la vérité, c'est de restituer la violence objective des opérations étatiques dans leur normalités, dans leur légalités. Les violences policières, les bavures, par exemple, avec la question d'Adama Traoré² et la question du viol de Théo³, deux affaires très importantes en France qui posent la question des violences policières.

Pour Geoffroy de Lagasnerie, lorsque l'on emploie le terme de « violences policières », on en vient à considérer comme violent ce qui est extralégal, c'est-à-dire que l'on entend mal le ministre de l'Intérieur dire qu'il condamne toutes les violences : autrement dit il ne faut pas que la police soit violente. Il faut condamner les violences policières, mais lorsque l'on dit cela, c'est que l'on présuppose qu'il y a violence lorsqu'il y a quelque chose qui est en dehors de la loi.

² L'affaire Adama Traoré est une affaire judiciaire qui a pour origine la mort d'un jeune homme de vingt-quatre ans, Adama Traoré, le 19 juillet 2016 à la gendarmerie de Persan, à la suite de son interpellation à Beaumont-sur-Oise, dans des conditions encore non éclaircies. La mort prend une ampleur judiciaire à la suite des dépôts de plainte concernant un possible homicide involontaire, de supposées entraves à l'enquête et pour non-assistance à personne en danger.

L'affaire suscite de nombreuses réactions politiques et ses rebondissements judiciaires sont l'objet d'une importante couverture médiatique, relançant notamment un débat sur l'utilisation du plaquage ventral lors des interpellations policières.

³ L'affaire Théo est une affaire judiciaire relative à l'arrestation et au viol allégué d'un homme de vingt-deux ans, Théodore L. surnommé Théo, le jeudi 2 février 2017 en Seine-Saint-Denis, en France.

En gros, cela revient à dire que si la police avait arrêté légalement la personne, si elle avait appliqué la loi légalement, cela n'aurait pas été violent. Mais que cela devient violent quand il y a agression physique, quand il y a sortie des règles de procédures pénales, policières, etc. On appelle donc violent ce qui est hors-la-loi, et on ne considère plus la violence de la procédure normale, qui est d'être arrêté légalement, d'être séquestré légalement, ... Si on parle de violences policières, subtilement, on en vient à poser la loi comme quelque chose qui n'est pas violent, on en vient à poser la police dans son fonctionnement normal comme étant non violente. Alors qu'il est très violent d'être arrêté, et que c'est une opération extrêmement dure.

Pour comprendre la violence de l'État, il faut prendre un point de vue d'attaque de la théorie traditionnelle du droit et de la philosophie politique, notamment de Rawls⁴, de Kant⁵, de Rousseau⁶, d'Habermas⁷, en théorie

⁴ John RAWLS est un philosophe américain, il est l'un des philosophes politiques les plus étudiés du XX^e siècle. Professeur dans les universités de Princeton, Oxford, Cornell et Harvard jusqu'en 1995, il a été rendu célèbre par son œuvre majeure, à laquelle il travaillait depuis les années 1960 et qui parut sous le titre *A Theory of Justice* (*Théorie de la justice*) en 1971.

Rawls élabore sa théorie durant une période marquée par la guerre du Vietnam et la lutte pour les droits civiques, où les États-Unis sont traversés par de profonds mouvements culturels et sociaux. Axée sur les notions d'éthique et de justice, son œuvre renoue avec une tradition contractualiste délaissée, et prolonge la réflexion libérale en cherchant à articuler rationnellement liberté individuelle et solidarité sociale. Sa pensée est largement commentée et critiquée dans le monde anglo-saxon.

⁵ Emmanuel KANT est un philosophe allemand du XVIII^e siècle, fondateur du criticisme et de la doctrine dite « idéalisme transcendantal ».

Il a exercé une influence considérable sur l'idéalisme allemand, la philosophie analytique, la phénoménologie, la philosophie postmoderne, et la pensée critique en général. Son œuvre, considérable et diverse dans ses intérêts, mais centrée autour des trois *Critiques*, à savoir la *Critique de la raison pure*, la *Critique de la raison pratique* et la *Critique de la faculté de juger*, fait ainsi l'objet d'appropriations et d'interprétations successives et divergentes.

⁶ Jean-Jacques ROUSSEAU (XVIII^e siècle) est un écrivain et philosophe. Orphelin très jeune, sa vie est marquée par l'errance. Si ses livres et lettres connaissent à partir de 1749 un fort succès, ils lui valent aussi des conflits avec l'Église catholique et Genève qui l'obligent à changer souvent de résidence et alimentent son sentiment de persécution. Après sa mort, son corps est transféré au Panthéon de Paris en 1794.

⁷ Jürgen HABERMAS est un théoricien allemand en philosophie et en sciences sociales.

Il est avec Axel Honneth l'un des grands représentants de la deuxième génération de l'École de Francfort, et développe une pensée qui combine le matérialisme historique de Marx avec le pragmatisme américain, la théorie du développement de Piaget et Kohlberg, et la psychanalyse de Freud. Il a pris part à tous les grands débats théoriques en Allemagne, et s'est prononcé sur divers événements sociopolitiques et historiques.

Habermas considère « la réconciliation de la modernité qui se divise d'elle-même » comme le motif de son œuvre monumentale. Pour ce faire, il poursuit la stratégie d'« attaquer le problème universaliste de la philosophie transcendantale en

politique et en sociologie politique, Max Weber⁸ qui sont un ensemble d'opérations qui a pour but de dire que l'État n'est pas violent, puisque la loi serait la représentation de notre propre volonté. Et que lorsque l'on est amené à devoir obéir à la loi, on ne se fait pas de mal, ce n'est pas une opération violente puisque l'on obéit à la loi que l'on se donne à soi-même, en tant que l'on est citoyen en démocratie et par conséquent, l'opération de police n'est pas violente, et serait différente en nature que mènerait une entreprise contre nous, notre patron, notre père, etc. Dans un cas, c'est un rapport de force externe qui s'impose à nous, alors que dans l'autre, c'est nous-mêmes qui nous gouvernons nous-mêmes à travers la loi.

La philosophie politique sert à faire croire que l'État n'est pas violent, parce que nous nous gouvernons nous-mêmes à travers la loi. Kant disait que la peine de mort n'est pas un acte violent, mais un acte de promotion ontologique du sujet, au niveau du sujet de droit. Par conséquent, on veut soi-même se condamner à mort si on accepte de vivre en démocratie.

Qu'est-ce que la promotion ontologique du sujet ?

L'idée de la théorie politique, depuis Rousseau et jusqu'à Habermas, c'est de dire que la loi, en démocratie, se fonde sur la délibération collective. Par conséquent, lorsque l'État fait respecter une loi, en fait, il fait respecter un ordre que l'on veut en tant que citoyen. C'est d'ailleurs la trouvaille de Kant que de dire que chacun de nous est clivé entre deux personnes, nous avons deux « moi » en nous et deux consciences qui sont le « moi citoyen » gouverné par la loi morale et le « moi privé » qui a ses propres intérêts. Et qu'au fond, lorsque l'État nous condamne à mort, c'est nous-mêmes, en tant que citoyen, qui voulons que cette loi s'applique à nous en tant

détranscendantalisant simultanément la façon de progresser et les objectifs de la preuve », et ainsi de renoncer en particulier aux justifications ultimes. C'est dans cette voie qu'il a influencé l'évolution de la philosophie morale et sociale, en développant une théorie très respectée de la discussion en morale et en droit.

⁸ Max WEBER, (XIX^e siècle), est un économiste et sociologue allemand originellement formé en droit.

Considéré comme l'un des fondateurs de la sociologie, ses interrogations portent sur les changements opérés sur la société avec l'entrée dans la modernité. On lui doit notamment des analyses complexes de la bureaucratie, de l'avènement du capitalisme et du processus de rationalisation en Occident.

Contrairement à Émile Durkheim, considéré lui aussi comme un père de la sociologie, Max Weber a peu enseigné et n'a pas fait école de son vivant.

Outre son travail de recherche, Weber s'est engagé dans l'action politique. Il fut notamment invité à contribuer à la rédaction de la *Constitution* de la République de Weimar en 1919.

qu'individu privé. De ce point de vue-là, quand l'État nous condamne à mort dans les procédures, il nous reconnaît le statut de sujet de droit, il nous reconnaît une appartenance au système judiciaire et, en quelque sorte, il ne nous traite pas comme un animal ou comme un ennemi, mais il nous traite comme un citoyen qui reconnaît la légalité et qui, de ce point de vue, est promu au statut de sujet de droit.

Ces opérations sont importantes parce qu'elles permettent de faire croire que, quand nous sommes jugés, quand nous sommes attrapés par la police, quand nous sommes gouvernés, ce n'est pas violent. Ce n'est pas un acte qui est identique à ce qu'il se passe si la mafia nous arrête. En quoi est-ce différent si la mafia vient nous arrêter et si la police vient nous arrêter ? Voilà la question politique majeure. En quoi est-ce différent si notre père nous donne une claque et si la police nous donne une claque ? La théorie politique, nous dit que ce n'est pas pareil, que la police n'est pas violente et que la mafia, par contre, est violente.

De ce point de vue, Geoffroy de Lagasnerie adopte une attitude qu'il nomme « réductionniste », car il pense que la violence de l'État est identique aux violences privées, aux violences de l'ensemble des autres acteurs et qu'il faut parler de l'État comme l'on parle de l'ensemble des autres acteurs. Et cela pour une raison très simple : c'est qu'il faut toujours se mettre du côté de la personne arrêtée.

Si l'on se met du côté de la personne qui est chez elle, et que d'un coup la police entre pour l'attraper, qu'elle ne veut pas venir et qu'on la force, c'est un rapport de force pure qui est identique à celui dont aurait fait preuve la mafia si elle était entrée : on nous attrape malgré nous, on nous fait sortir de chez nous et on nous met dans une cage, c'est donc un enlèvement. On ne reconnaît pas la légitimité de cet enlèvement, puisque l'on ne veut pas être enlevé. Par conséquent, on est dans une volonté différente de la volonté de l'État, et un rapport de force, en faveur de l'État, fait que l'on va être pris. De ce point de vue, la violence qu'exerce l'État, sur nous, est identique aux violences privées qui sont exercées par l'ensemble des individus ou des institutions avec lesquels nous sommes amenés à cohabiter dans une société.

La loi ne doit pas être considérée comme quelque chose par laquelle nous nous gouvernons nous-mêmes, mais doit être considérée comme quelque chose qui nous fait violence, comme quelque chose qui nous soumet à des choses que, parfois, nous ne voulons pas.

Critique de la théorie wébérienne de l'État

En examinant la théorie selon laquelle l'État, c'est le monopole de la violence légitime sur un territoire, etc., on pourrait très bien dire l'inverse de Weber :

« Quand il y a légitimité, c'est-à-dire quand on reconnaît la loi, on y obéit, on se la donne à soi-même, dans ce cas, il n'y a pas violence. Lorsqu'il y a violence, cela veut dire que l'on conteste le fait d'appartenir à la loi, cela veut dire que l'on refuse d'être soumis à cette loi et par conséquent, il n'y a pas légitimité. »

De ce point de vue, la théorie wébérienne est une manière de faire croire que les individus reconnaissent la légitimité de l'État précisément quand la problématique de la violence est la problématique de quelqu'un qui s'oppose à l'État.

Le principe, c'est de se dire qu'il ne faut pas se mentir sur ce que fait l'État.

Oui, l'État tue ; oui, l'État séquestre les gens ; oui, l'État vole... D'où une réflexion assez gênante à se poser, et c'est : pourquoi les théoriciens politiques ont-ils du mal avec cela et pourquoi veulent-ils absolument dire que l'État n'est pas violent ? À partir du moment où nous ne sommes pas des anarchistes, nous sommes amenés à devoir accepter que nous allons être, à un moment ou l'autre, pour la violence.

Si nous sommes pour un certain nombre de lois, si nous sommes pour l'État social, par exemple, si nous sommes pour un certain nombre de régulations,... il y aura des gens qui ne seront pas d'accord. Et donc il faut accepter, honnêtement, que nous allons devoir exercer une violence sur eux, de les voler, de les séquestrer, de les emprisonner si cela s'avère nécessaire.

Geoffroy de Lagasnerie pense qu'être de gauche ne veut pas dire que l'on n'est pas du côté de la violence, mais que cela veut dire qu'il y a des violences que l'on peut accepter et des violences que l'on ne peut pas accepter.

C'est à condition d'être clair sur la vérité de la violence de l'État que nous pouvons faire une réflexion objective sur ses opérations.

Si on traite l'État comme n'importe quel acteur, la science politique n'aurait-elle pas lieu d'être en tant que science sociale ? Si on veut analyser l'État, il faut simplement être dans une section de la sociologie qui aurait exactement les mêmes méthodes d'approche que n'importe quel autre acteur de la vie sociale, mais qui aurait pour sujet d'études l'État.

D'un point de vue épistémologique⁹, l'une des choses les plus graves, ce sont les disciplines qui partent de l'État pour analyser l'État. Et il est très problématique de construire des disciplines qui s'appellent philosophie politique, sociologie politique ou science politique, parce que ce sont, par définition, des disciplines qui présupposent l'État lorsqu'elles vont objectiver l'État. Et plus que cela, elles vont souvent reconnaître à l'État sa supériorité, sa spécificité comme objet, dans le moment même où elles vont prétendre l'objectiver. De ce point de vue, l'idée d'une philosophie qui s'appellerait politique, ou née d'une science politique, serait une discipline assujettie, parce que ce serait une discipline qui accepterait la prétention de l'État à être autre chose que ce qu'il est, dans le moment même où elle constitue leur objet épistémologique. Cette discipline est donc une conséquence du coup de force que l'État veut imposer lorsqu'il veut faire croire qu'il est autre chose qu'une instance qui exerce des pressions et de la violence sur nous.

Le rôle d'une théorie, qui veut révéler la vérité de la violence de l'État, doit être réductionniste. C'est-à-dire que lorsque l'on parle de l'État, il faudrait utiliser le même vocabulaire que lorsque l'on parle de la famille, que lorsque l'on parle d'une entreprise, que lorsque l'on parle du marché du travail.

Dans son livre *La dernière leçon de Michel Foucault. Sur le néolibéralisme, la théorie et la politique*¹⁰, Geoffroy de Lagasnerie parle de l'intérêt de Foucault¹¹ sur la théorie néolibérale, la théorie économique, qui récuse totalement la problématique de la légitimité, qui traite l'État comme n'importe quelle institution et qui, par conséquent, fait entrer l'État souverain en déchéance. Autrement dit, il ne reconnaît pas à l'État une supériorité, une spécificité, une nature rationnelle, supérieure, démocratique... et ramène l'État à ce qu'il est, c'est-à-dire de la force, de la contrainte. Par conséquent, il n'y a pas à parler de l'État différemment

⁹ Qui prend la connaissance scientifique pour objet.

¹⁰ Geoffroy DE LAGASNERIE, *La dernière leçon de Michel Foucault. Sur le néolibéralisme, la théorie et la politique*, Fayard, coll. À venir, 2012.

¹¹ Paul-Michel FOUCAULT (XX^e siècle) est un philosophe français dont le travail porte sur les rapports entre pouvoir et savoir. Il fut, entre 1970 et 1984, titulaire d'une chaire au Collège de France, à laquelle il donna pour titre « Histoire des systèmes de pensée ». En 2009, il est considéré par *The Times Higher Education Guide* comme l'auteur en sciences humaines le plus cité au monde.

Puisant dans Nietzsche et Kant, l'ensemble de son œuvre est une critique des normes sociales et des mécanismes de pouvoir qui s'exercent au travers d'institutions en apparence neutres (la médecine, la justice, les rapports familiaux ou sexuels...) et pose des problématiques, à partir de l'étude d'identités individuelles et collectives en mouvement, des processus toujours reconduits de « subjectivation » (libération et création de soi).

que lorsqu'on parle d'une entreprise, que lorsqu'on parle d'un rapport de force entre individus privés.

Dire cela, ce n'est pas pouvoir penser une spécificité de l'État. Si on dissout l'État par rapport à sa prétention à ne pas être violent, et si on casse le mythe de la loi comme étant non violente en acceptant le fait qu'être soumis à la loi, c'est être soumis à la volonté des autres, c'est être soumis à des choses auxquelles on n'a pas consenti. En Belgique, à un moment donné, vous avez des gens de droite qui votent une loi et la police dit qu'il faut y obéir, alors qu'on aurait tout à fait le droit de dire : « Pourquoi ? Et si je ne veux pas ? » « Si tu ne veux pas, comme la police est plus nombreuse, tu vas aller en prison ». Cela exprime bien le rapport de force pur. Autrement dit, l'État est l'instrument qu'utilise des gens pour nous imposer leurs lois, c'est ainsi qu'il faut le dire. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une spécificité de l'État, mais cela le rend encore plus violent.

François de Lagasnerie pense que l'on peut dire que la mafia est moins violente que l'État, quand elle vient vous arrêter. Car si la mafia vient nous arrêter, nous savons que quelqu'un peut venir nous en sauver, plus précisément la police, puisqu'il existe un « dehors » de la mafia, et que l'on peut, lorsque l'on est séquestré dans le coffre d'une voiture, appeler la police pour que l'on vienne nous chercher. Mais lorsqu'on est arrêté par la police, on ne peut appeler personne. Il n'y a pas de police de la police, il n'y a personne qui nous protège de l'État, il n'y a personne qui peut nous libérer d'un commissariat. Cela veut donc bien dire que l'État est encore plus violent que la famille, que l'entreprise, que *Facebook*, que la mafia, que le criminel de base, parce que l'État n'a pas de « dehors ». L'État n'est pas contrôlé et n'a pas d'instance qui peut l'obliger à nous libérer, qui peut nous sauver de l'État. Cette condition d'enfermement, dans laquelle nous sommes par rapport à l'État, fait que l'État est encore plus violent que l'ensemble des institutions, parce que nous y sommes soumis et nous ne pouvons pas y échapper.

Cette théorie est venue à François de Lagasnerie lorsqu'il écrivait son livre à propos d'Edward Snowden¹² et la possibilité de fuir son État. À la

¹² Edward Joseph SNOWDEN est un informaticien américain, ancien employé de la *Central Intelligence Agency* (CIA) et de la *National Security Agency* (NSA), qui a révélé les détails de plusieurs programmes de surveillance de masse américains et britanniques.

À partir du 6 juin 2013, Snowden rend publiques par l'intermédiaire des médias, notamment *The Guardian* et *The Washington Post*, des informations classées top secrètes de la NSA concernant la captation des métadonnées des appels téléphoniques aux États-Unis, ainsi que les systèmes d'écoute sur internet des programmes de surveillance PRISM, *XKeyscore*, *Boundless Informant* et *Bullrun* du gouvernement américain et les programmes

suite des révélations qu'il a faites sur la NSA, Edward Snowden refuse de comparaître devant la justice américaine. Autrement dit, il refuse d'accepter que l'État ait le droit de le juger et il rompt le contrat, il fait sédition, il part. Ça, ce n'est pas possible ! Snowden est encore américain et l'État américain continue à faire pression pour le juger.

Cette situation est importante parce qu'elle démontre que nous ne pouvons pas récuser notre nationalité, et on pourrait même dire que notre appartenance à l'État est la seule chose que nous ne pouvons pas fuir. On peut fuir sa famille, on peut fuir son entreprise, on peut fuir l'université, on peut fuir son petit copain ou sa petite copine, si on est mal traité (on peut même faire appel à l'État pour nous en protéger si cela se passe mal), etc., mais il y a une instance que nous ne pouvons pas fuir qui s'appelle l'État. Cela permet de reproduire une théorie de l'État sans lui accorder de spécificité ontologique, comme le veut la philosophie politique.

Bourdieu¹³ disait :

« Il y a toujours une logique paradoxale du pouvoir qui veut qu'un pouvoir s'exerce toujours avec la complicité des dominés et que nous sommes soumis à un pouvoir que si nous acceptons de nous y soumettre. »

de surveillance *Tempora, Muscular* et *Optic Nerve* du gouvernement britannique. Pour justifier ses révélations, il a indiqué que son « seul objectif est de dire au public ce qui est fait en son nom et ce qui est fait contre lui. ».

À la suite de ses révélations, Edward Snowden est inculpé le 22 juin 2013 par le gouvernement américain sous les chefs d'accusation d'espionnage, vol et utilisation illégale de biens gouvernementaux.

Exilé à Hong Kong en juin 2013 puis à Moscou, Edward Snowden obtient le 31 juillet 2013 l'asile temporaire en Russie. Le 1^{er} août 2014 il obtient un droit de résidence pour trois ans en Russie.

¹³ Pierre BOURDIEU est considéré comme l'un des sociologues français les plus importants de la seconde moitié du XX^e siècle. Par ailleurs, du fait de son engagement public, il est devenu, dans les dernières années de sa vie, l'un des acteurs principaux de la vie intellectuelle française. Sa pensée a exercé une influence considérable dans les sciences humaines et sociales, en particulier sur la sociologie française d'après-guerre. Sociologie du dévoilement, elle a fait l'objet de nombreuses critiques, qui lui reprochent en particulier une vision déterministe du social dont il se défendait.

Son œuvre sociologique est dominée par une analyse des mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales. Bourdieu insiste sur l'importance des facteurs culturels et symboliques dans cette reproduction et critique le primat donné aux facteurs économiques dans les conceptions marxistes. Il entend souligner que la capacité des agents en position de domination à imposer leurs productions culturelles et symboliques joue un rôle essentiel dans la reproduction des rapports sociaux de domination. Ce que Pierre Bourdieu nomme la violence symbolique, qu'il définit comme la capacité à faire méconnaître l'arbitraire de ces productions symboliques, et donc à les faire admettre comme légitimes, est d'une importance majeure dans son analyse sociologique.

C'est ce qu'il appelait le paradoxe de la domination qui dit que nous ne sommes dominés par un pouvoir que si nous le reconnaissons. Si nous rentrons dans le champ littéraire par exemple, que nous sommes soumis à la question des consécration, des prix, des ventes, des éditeurs, etc., on peut en souffrir, on peut avoir du pouvoir, mais il y a toujours la possibilité d'arrêter d'être écrivain, de sortir du champ et de s'en foutre complètement de qui a le prix Goncourt ou de qui a le prix Nobel.

Si on réfléchit bien, on peut se dire que pour l'ensemble des choses qui définissent notre vie, nous avons toujours le droit, à un moment ou l'autre, de partir. Quand nous sommes maltraités dans notre couple, quand nous sommes une femme battue, on peut toujours, en tout cas abstraitement, partir. Si on est discriminé dans une entreprise, on peut partir. Dans une faculté, si on est maltraité par son professeur, on peut partir.

Par contre, il y a une instance qui, elle, nous a retiré le droit de partir, c'est l'État. En d'autres termes, l'État, c'est le seul pouvoir auquel nous sommes soumis, mais auquel nous n'avons jamais consenti à être soumis. Nous avons été jeté, arbitrairement, au monde dans un État, et l'État nous a attrapé à la naissance et nous a dit : « Tu es Belge. Tu m'appartiens. Tu répondras de tes actes chez moi. Etc. »

On comprend mieux, à ce moment-là, pourquoi la philosophie politique est obsédée par l'idée de contrat. Elle est obsédée par l'idée de dire qu'à la base de l'État, il y a un contrat social ; parce qu'elle met du choix, elle met de l'adhésion, du consentement dans la seule forme où il n'y en a pas. C'est peut-être l'une des disciplines les plus mystificatrices de l'histoire humaine, et c'est pourquoi il faut absolument dénoncer les professeurs qui enseignent encore Rousseau, Kant, Habermas et les autres, parce que ce sont des menteurs. En clair, ils veulent nous faire croire quelque chose qui est faux en parlant le langage de l'État, qui veut absolument que nous ayons accepté quelque chose que nous n'avons jamais accepté. Par conséquent, ce sont des auteurs qui sont à la merci de l'État et qui fonctionnent pour légitimer quelque chose d'illégitime.

Nos Toiles @ penser 2016

disponibles sur demande et sur notre site <http://www.lapenseeetleshommes.be>

La COP21 a-t-elle eu raison d'é luder le problème de la surpopulation et de la croissance démographique ?, Michel BALIEUS
Représentations du corps et pratiques corporelles : le cas de l'obésité au Burkina Faso, Julie D'HAUSSY

Ambitions de la laïcité

Universaliser la laïcité, est-ce possible ?, Raymond RENARD
Pour une contribution de la Francophonie institutionnelle à l'universalisation de la laïcité, Raymond RENARD
Considérations sur l'imaginaire des langues, Raymond RENARD
Des fragments d'un texte inédit de George Weis (1932-2014), Stéphane LOURYAN
La laïcité expliquée aux jeunes
La naissance de la laïcité, Marc MAYER
Le cheminement, Marc MAYER
La laïcité à la belge, Marc MAYER
Que peut-on entendre par une société laïque ?, Marc MAYER
Peut-on parler de « pilatisation » en ce qui concerne la laïcité ?, Marc MAYER

Avancées en faveur de l'éducation

Et si l'avenir de l'école demandait un retour à la tradition...
Acquisition et transmission des savoirs, Agora Pensée libre
Le savoir en perdition, Agora Pensée libre
La résistance passive, Agora Pensée libre
Le rôle parental, Agora Pensée libre
Le manque de moyens, Agora Pensée libre

Réflexion philosophique

Marguerite Yourcenar : le sens et le sensoriel, Jacques CELS
La beauté à vivre, Jacques CELS
Le roman impossible, Jacques CELS
La phrase épanouie de Guy Vaes, Jacques CELS

Réflexion à propos de l'islam

- Les musulmans d'Europe et la réforme de l'islam*, Chemsî CHEREF-KHAN
Peut-on dire : « Amis musulmans, conciliez votre islamité avec notre citoyenneté ; ou partez » ?, Chemsî CHEREF-KHAN
La démocratie turque est malade. Mais pas encore dans le coma,
Chemsî CHEREF-KHAN
Les Kurdes : entre les contraintes du facteur religieux et l'aspiration à l'émancipation nationale ?, Volkan BALMAN

Lutte contre les fausses croyances et les fausses sciences

- L'Évangile sociale dans le borinage*, Alain GOLDSCHLÄGER
Situation sociale et religieuse en Belgique au XIX^e siècle,
Alain GOLDSCHLÄGER
Des versets sataniques, Willy DE WINNE
Une poutre dans l'œil de l'autre. (Pladoyer pour un œcuménisme monothéiste),
Willy DE WINNE

Conflits culturels en Belgique

- Les Francophones de Flandre*, Luc BEYER DE RYKE
Wallonie-Flandre : deux ethnies ?, Libres propos de Jules GHEUDE et de Pierre STÉPHANY
L'Union fait-elle toujours la force ?, Libres propos de Vincent DUJARDIN et de Michel DUMOULIN

Personnalité

- François Perin, défenseur de la Wallonie*, Libres propos de Jules GHEUDE
François Perin, une vie d'intellectuel, Libres propos de Jules GHEUDE
François Perin, le penseur laïque, Libres propos de Jules GHEUDE

Les guerres mondiales

- Quelles raisons de la collaboration ?*, Libres propos de Luc BEYER DE RYKE
De la résistance à un court séjour au maquis, Paul-François RYZIGER
La cérémonie à Berlin, Paul-François RYZIGER

Les génocides

La difficile reconnaissance du génocide des Arméniens, Évelyne DE MELVIUS
Le génocide arménien, Libres propos d'Édouard JAKHIAN et de
Jean-Baptiste BARONIAN
Le génocide rwandais, Libre propos d'Alain GOLDSCHLÄGER

Le droit de grève et le droit au travail

La grève, un droit soutenu par la FEB Libres propos de
Philippe LAMBRECHTS
La grève... un constat d'échec ?, Libres propos d'Olivier VALENTIN
Droit collectif ou droit individuel, Libres propos de
Catherine MOUREAUX
Et les travailleurs dans tout ça ?, Libres propos de Raoul HEDEBOUW
Gentlemen's agreement or not ..., Libres propos de
Philippe VAN MUYLDER
La grève de part et d'autres, Cercle du libre examen

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à
l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos
Toiles@penser en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par
mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

**Vous souhaitez être tenu(e) au courant
de nos publications
et de nos programmes d'émissions
télévisées et radiophoniques ?**

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
<http://www.lapenseeetleshommes.be>

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons mensuellement nos programmes détaillés



La Pensée et les Hommes ASBL

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.be
christiane.loir@ulb.ac.be

Visitez notre site

www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Communauté française

